

D
O
M
P
I
E
R
R
E



Le JOURNAL de notre VILLAGE



Avril 2019

Infos Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 9 H – 12 H

Mardi : 9 H – 12 H

Mercredi : 9 H – 12 H et 14 H – 16 H 30

Jeudi : 9 h – 12 H

Vendredi : 9 H – 12 H

Samedi : Fermé

En complément de ce numéro, vous pourrez retrouver de nombreuses photos sur le **NOUVEAU SITE de la commune :**

dompierrezurhelpe.fr

Ce site vous permet d'accéder à l'ensemble des informations pratiques et administratives, aux évènements qui se sont déroulés sur la commune.

Ce site est régulièrement mis à jour et vous offre de nombreuses photos.

Consultez-le régulièrement !

Numéro d'avril 2019 : Responsable de la publication : LIBERT Jean-Pierre

Responsable de la mise en page : FERTIN Marc

Numéro imprimé dans les services de la communauté de communes du cœur de l'avesnois

Le mot du maire

Chers concitoyennes et concitoyens,

C'est avec de nombreux vols que nous démarrons cette année et le déplorons sincèrement.

Nous mettons tout en œuvre pour limiter ces intrusions qui traumatisent les personnes concernées.

Avec la gendarmerie, nous venons de créer la « participation citoyenne », avec la volonté de certains dompierois qui vont devenir des référents auprès des forces de l'ordre pour informer de tout élément pouvant paraître suspect.

Tout signalement fera l'objet d'un déplacement d'une patrouille afin de collecter les indices nécessaires à l'avancement d'une probable ou éventuelle enquête.

Pour celles et ceux qui ne sont pas venus à notre réunion publique du 26 mars, nous restons à votre disposition pour vous permettre de devenir référent.

Tout Dompierrois peut s'inscrire, et vous remercie d'avance.

Attention, la majorité des vols ont lieu dans la journée et en votre absence.

Verrouillez bien vos accès avec fermeture des volets et mettez en sécurité vos bijoux et votre argent qui sont les cibles privilégiées des voleurs actuels.

Beaucoup d'autres sujets dans ce journal sont développés et vous souhaite une bonne lecture.

Pour terminer sur une note plus agréable, les volleyeuses ont gagné leur place pour la qualification en finale UFOLÉP-Bravo et félicitations.

Je leur souhaite de nous ramener la coupe du vainqueur.

Portez-vous bien

Bien à vous.

Jean-Pierre LIBERT

J'ajoute un fait récent qui s'est produit le Week end du 30 et 31 mars.

Je trouve personnellement cette façon d'agir scandaleuse.

Ces arbres venaient, comme vous le trouverez plus loin, d'être plantés par les enfants.

Nous ne sommes pas certains de pouvoir les replanter cette année. Toute information sur ces actes de dégradations gratuits nous importe. Merci.

Je suis très déçu pour les enfants.





COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
Fax. : 03.27.61.44.39
mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT DE CIRCULATION N° 2018-41

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,
Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,
Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte-tenu de l'affaissement léger de la chaussée dû à l'érosion du talus supportant une portion de la route de Taisnières.

ARRETE

Article 1 : Une modification de la circulation sur une portion de voirie qui sera rétrécie après habitation portant le n°12 de la route de Taisnières et jusqu'au haut de la côte.

Article 2 : La portion rétrécie sera matérialisée par une signalisation au sol (ligne blanche et zébras) et ne comprendra qu'**une seule voie de circulation**

Article 3 : Des panneaux « **stop et sens prioritaires** » seront posés aux extrémités de la voie unique.

Article 4 : L'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation est **fixée au 1^{er} janvier 2019**

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation faite :

- A la Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe
- Mairie de Taisnières en Thiérache
- A l'ensemble de la population

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 13 décembre 2018
Le Maire,



Jean-Pierre LIBERT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2018.

Présents : Jean-Pierre Libert – Marc Fertin – Alain Basly –Nathalie Chaldaureille– Hélène Darly- Françoise Tacquenier – Patrick Douai- Alexandre Liénard- Philippe Dufrenne

Absents excusés : Flavie Dupagny -Nathalie Nowak – Jean Baptiste Delabre (1pouvoir) - Michel Picavet-

Absent : Gauthier Didelot

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1) Secrétaire de séance :

A été nommé secrétaire de séance Monsieur Alain Basly.

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

2) Logement 5 rue Catenier :

Visite du logement avec les membres du conseil municipal.

Ce logement est vacant depuis novembre, il était occupé par Madame Nicole DEFFOLIN. Elle a quitté le logement malgré le remplacement de fenêtres et de la porte en 2013 pour un montant de **5500 €** et en 2014 l'installation d'une douche d'un montant de **1547.62€**

Madame Nicole DEFFOLIN a habité ce logement qui était l'ancienne cantine de l'école pendant plus de 25 ans.

Ce logement n'est plus aux normes et à la limite de l'insalubrité.

Nous ne pouvons le louer de nouveau dans les conditions actuelles.

L'isolation, l'électricité, la modification des sanitaires, la plomberie et le chauffage sont à refaire.

Monsieur Le Maire propose plusieurs solutions pour ce logement :

- 1) Nous réhabilitons le logement et cela va prendre du temps, aurons constamment le problème de l'occupation du terrain devant le logement par les associations sportives.
- 2) Nous réhabilitons le local pour en faire une salle de réunion pour les associations. La réfection est plus simple et n'avons plus de soucis de parking etc....
- 3) Nous ne pouvons multiplier les salles de réunion et en plus certaines situées à l'étage des bâtiments communaux doivent répondre à terme aux normes pour l'accessibilité au PMR. Monsieur Le Maire propose de transformer ces salles de réunion pour n'en faire qu'une que nous aménagerons en appartement.

Le chauffage est facile à installer, les sanitaires existent. Une salle de bain et un évier cuisine sont à prévoir et nous n'avons pas de mise aux normes PMR.

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

3) Délibération pour autorisation des dépenses d'investissements 2019 :

Monsieur le Maire demande aux membres présents, l'autorisation de liquider, de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019 (hors restes à réaliser).

Ces dépenses totales d'investissements ne peuvent excéder $\frac{1}{4}$ des dépenses votées en 2018.
Les imputations comptables sont :

- Compte 21578 : Autre matériel et outillage de voirie	1 375,00 €
- Compte 2184 : Mobilier	1 500,00 €
- Compte 2313 : Constructions	33 594,00 €
- Compte 2151 : Réseaux de voirie	27 894,00 €
- Compte 2135 : Installations générales, agencements	2209,00 €
- Compte 21534 : Réseaux d'électrification	1500,00€
- Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage	750,00€
- Compte 2183 : Matériel de bureau, informatique	250,00€
- Compte 2188 : Autres	500,00€
- Compte 2315 : Installations, matériel et outillage technique	2739,00€

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

4) Eclairage public de la rue de la Brasserie et le Passe-Temps :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'à la suite de la fermeture du site de la laiterie de l'Abbaye les locaux sont aujourd'hui déserts et une grande partie de ces rues qui étaient éclairées par l'usine sont aujourd'hui dans la totale obscurité.

Les enfants habitant ces rues se rendent le matin tôt au centre du village pour prendre le bus scolaire. Le même trajet est emprunté le soir.

En conséquence, Monsieur Le Maire souhaite pour des raisons de sécurité que ces rues soient éclairées et pour harmoniser il souhaite que l'ensemble soit exécuté avec des lanternes à leds.

Un devis a été demandé à l'entreprise TROMONT et le montant des travaux pour la pose de 10 lanternes est de :

- Montant HT :	4565.00€
- TVA 20% :	913.00€
- Montant TTC :	5478.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux.

Autorise Monsieur Le Maire à exécuter cette dépense sur le budget 2018.

Une DM sera établie pour cette dépense au compte 21534.

Votants : 10

Pour : 10

Exprimés : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5) Décisions modificatives :

Monsieur Le Maire informe les membres présents que plusieurs DM sont à prendre pour régler certaines factures.

Ces approvisionnements seront pris sur les dépenses imprévues.

* Approvisionnement du compte **2184** pour l'achat de 10 tables et 50 chaises.

* Approvisionnement du compte **21578** pour l'achat de guirlandes lumineuses pour les décorations de Noël.

* Approvisionnement du compte **21534** pour l'éclairage public des rues de la Brasserie et le Passe-Temps.

* Opérations d'ordre pour l'amortissement de l'assainissement du « Petit Fuchau »

Votants : 10

Pour : 10

Exprimés : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6) Classes numériques :

Monsieur Le Maire informe les membres présents que l'école l'a sollicité avec le DDEN pour monter un dossier auprès de l'éducation nationale pour équiper les classes en numérique, robotique etc... (incitation forte de l'académie).

Le montant de l'équipement global est approximativement de **15 000 €**

Le montant de la subvention est d'environ de **7000€ à 8000€**, l'Etat prend en charge 50% du projet.

Le projet sera retenu en fonction du nombre de demandes en 2019.

Nous n'avons guère le choix de nous inscrire pour profiter de cet équipement éventuel sinon il était impossible de revenir sur le sujet ultérieurement.

7) Extension de la durée de garanties pour l'allongement de la dette des logements de l'Avesnoise :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Société Anonyme d'HLM l'Avesnoise a sollicité un réaménagement de sa dette auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le prêt contracté pour la rénovation des logements de la cité de la Briqueterie et pour lequel nous nous sommes portés garants.

Monsieur Le Maire demande de délibérer selon les conditions suivantes.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

SOCIETE ANONYME D'HLM L'AVESNOISE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la délibération, initialement garanti(s) par CMNE DE DOMPIERRE SUR HELPE, ci -après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite (desdits) ligne(s) du prêt réaménagé(s).

Article 1 : Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêt compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêts réaménagé(s).

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) ligne(s) du prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la (les) lignes de prêt réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) ligne(s) du prêt réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75% ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le gérant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en, renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuelles dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne le pouvoir à Monsieur Le Maire d'accorder l'allongement de la dette.

Tableau de remboursement du prêt réaménagé repris en annexe joint à la présente délibération.

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

8) Achat d'une débrouailleuse :

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il y a eu beaucoup de casse et de panne cette année.

Le matériel vieillit et l'entretien est aussi négligé par les utilisateurs.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que suite à un devis important pour la réparation de la vieille débrouailleuse (221.29€), il en a acheté une nouvelle, plus puissante, d'un montant de 791.40€ de la marque STHIL.

Monsieur Le Maire indique aux membres présents la méthode qu'il a mis en place pour gérer la réparation des machines suite aux nombreuses pannes.

Monsieur Léonardo Lazzarano est chargé de cette mission.

9) Subvention « produits amendes de police » :

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier du Président du département indiquant que le projet de ralentisseur n'a pas l'aval du Conseil Départemental et par conséquent nous perdons le bénéfice d'une subvention potentielle de 30.000€.

10) Tâche des adjoints :

Rappel par Monsieur Le Maire des tâches que les adjoints sont à même de remplir en fonction de leurs délégations.

11) Convention de partenariat avec l'école et le PNR :

Dans le cadre d'une opération pédagogique qui se déroulera durant l'année 2018/2019.

Le parc souhaite s'inscrire dans le programme national (un fruit pour la récré).

« Un fruit pour la récré » est un programme destiné à favoriser la découverte des fruits et légumes, et à initier les enfants au plaisir de les consommer en leur donnant de bonnes habitudes alimentaires.

Des distributions de fruits ou légumes frais sont réalisées dans le cadre scolaire primaire.

Il convient de réaliser par trimestre 6 distributions de produits frais et au moins une mesure d'accompagnement pédagogique.

Déroulé de l'opération :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose de coordonner les distributions de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire, soient 18 distributions, ainsi que les 3 animations pédagogiques, comme prévu dans le dispositif « un fruit pour la récré ».

Au premier trimestre, l'école participe en octobre à une journée de ramassage de pommes. Les pommes ramassées sont pressées chez un producteur de jus de pommes, afin de récupérer le jus mis en bouteille et pasteurisé. Ce jus sera partagé entre la Mairie, l'école et le propriétaire du verger (Madame Paulette Courtin).

Au second trimestre, les élèves des classes participantes planteront des arbres fruitiers de variétés locales.

Au troisième trimestre, Le Parc naturel régional de l'Avesnois proposera une animation sur les fruits et l'alimentation.

Financement : Le parc est maître d'ouvrage de cette opération. Il engagera à ce titre la totalité des dépenses liées à cette opération.

Un montant forfaitaire de **400,00 €** par école sera demandé.

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

12) Demande de subvention de l'école pour projet pédagogique :

Monsieur Le Maire expose aux membres présents,

Dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif les enseignants des classes de CE1 à CM2 de l'école « Les boutons d'Or » ont sollicité une subvention pour passer une journée à la mer avec visite du centre aquatique « Nausicaa », initiation à la pratique du char à voile etc.....

Le coût total du projet avec le transport s'élève à **2452.90€**

Les enseignantes ont présenté un plan de financement où nous constatons un manque de subvention pour le mener à bien.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'octroyer une subvention d'un montant de **800.00€** pour leur permettre de réaliser ce projet éducatif.

Cette somme sera inscrite au budget 2019 au compte 6745.

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

13) Noël personnel communal :

Monsieur Le Maire informe les membres que l'arbre de Noël du personnel aura lieu **le 21 décembre à 19 heures** précises aux ateliers municipaux.

14) Point sur les travaux :

* **Eclairage public** de la rue du Passe-temps est terminé.

* **Toiture CD124** : La pose des chéneaux est terminée mais nous constatons de nombreuses fuites en toiture (tôles fendues, trouées, etc...) le gros problème de cette toiture est qu'elle est en tôle amiantée.

Une réflexion est à mener pour entrevoir le remplacement de la toiture en plusieurs étapes.

* **Fibre optique** : Point sur l'avancement de la pose des câbles.

* **Football** : Des abris de touche ont été fournis par le football via un sponsor. Les dirigeants nous demandent de pouvoir les installer sur le terrain.

* **Bureau annexe mairie** : Finition de l'électricité et de la moquette est en cours.

* **Le broyage** des bas-côtés pour l'hiver est en cours de finition.

* **Rétrécissement de la route de Taisnières suite à l'effondrement du talus.**

Monsieur Le Maire informe qu'il va rencontrer le directeur de Noréade accompagné de Monsieur Mathurin Dollo à la mi-décembre pour étudier les modifications des conduites d'eaux pluviales et le renforcement du talus.

* **Signalisations** : Nous avons dû poser quelques panneaux pour les usagers irrespectueux.

- Sens interdit Rue d'en haut (sens Taisnières → Village)
- Interdiction de tourner à droite de la Rue du Cheminet.

* **Purges chaussées :**

De nombreuses purges ont été réalisées sur la Route de Taisnières, Fuchau, Rue de la compassion, Entrée pompes Rynders, Route de Saint Hilaire.

Les intempéries nous empêchent de poursuivre et le reste des travaux des :
Route de Saint Hilaire et de la Cornette sera exécuté au printemps 2019.

* **Taille des haies** du cimetière, taille des arbres sur les talus, nettoyage des fossés, des grilles de récupération des eaux pluviales.

* **Le toit de l'église** est en cours de réfection et le chœur est pratiquement terminé.

* **Nombreuses réparations** diverses et d'entretien courant.

* **Curage du fossé du Passe-Temps jusque la rivière.**

Monsieur Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour réaliser en urgence le curage avec une entreprise compte tenu que les fossés sont en partie pleins et n'assurent plus l'écoulement des eaux rejetées dans ce fossé.

Le montant approximatif des travaux est entre **8000 et 10 000€**.

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux futurs à passer au vote :

* Remplacement des portes extérieures de l'accès à la salle de musique (devant et derrière) et de l'accès à la salle Pierre Sirot.

Les portes extérieures côté rue seront d'un modèle similaire à la porte de la mairie.
La porte côté cour sera en PVC.

Montant total estimatif avant détails **7100€ HT**.

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

* Encastrement avec déplacement du coffret compteur gaz de la salle des fêtes, montant **2839.94€**.

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

* Remplacement du poteau incendie Petit Coûtant (bouche cassée par un agriculteur et qui sera remboursée par son assurance).

Votants : 10
Pour : 10

Exprimés : 10
Contre : 0

Abstention : 0

* Remplacement courroie distribution du camion Iveco est à prévoir.
Un devis sera demandé.

15) Infos et questions diverses :

- De nombreux courriers rédigés par Monsieur Le Maire sont constamment nécessaires pour rappeler les règles à certains citoyens irrespectueux avec leurs voisins.

- Information de la trésorerie de loyers impayés d'un garage avec **34 mois de retard**.
La personne sera convoquée et un échéancier sera mis en place pour résorber sa dette.

- Le contrat qui nous lie avec la Société SATELLIC (borne écotaxe belge à l'ancien garage poids lourds) se terminera le 28 février 2019.
Le site sera remis en état avant l'expiration du bail.

- **Football** : Des dégâts ont été commis dans les vestiaires par une équipe extérieure.
Monsieur Le Maire a décidé de faire réparer les dégâts par nos ouvriers et de facturer le montant des travaux au club de l'équipe concernée.

- Suite à un courrier du Syndicat d'électrification Monsieur Le Maire doit faire une demande de renforcement de ligne et de suppression de lignes nues dans la rue Catenier

Formation du personnel :

- Sylvia : budget + impôt à la source
- Sylvia et Priscilla : mise en place du nouveau site internet
- Jessica : stage pour sa titularisation.

- Convocation au tribunal de Boulogne pour les objets du culte retrouvés **le mardi 05 février 2019**.

Réunion d'arrondissement avec Noréade :

Monsieur Le Maire informe avoir eu la confirmation que la dernière tranche d'assainissement au centre du village sera bien effectuée en 2019.
Celle-ci reprend la rue des Juifs, la cité des 7 Logis et la rue de l'Ancienne Poste.

Montant total des travaux **247 000€**

- Les subventions pour le raccordement au réseau collectif d'assainissement seront reconduites en 2019 pour les ayants droit et seront limitées à 50% du montant des travaux.
- Ecole : Suite à la baisse d'effectif une classe est susceptible de fermer à la rentrée 2019-2020.
- Lecture du courrier de Madame Lotteau demandant de faire valoir ses droits à la retraite.

La séance fut levée à 23 heures.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 06 décembre 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 06 décembre 2018

INSCRIPTIONS

Il est déjà temps de préparer la rentrée prochaine et de penser aux démarches pour les inscriptions.

Nouveauté : Le projet de « Loi pour l'Ecole de la confiance » prévoit l'obligation d'instruction pour tous les enfants de France **dès l'âge de trois ans** à partir de la rentrée 2019.

Pour cette rentrée, notre école comptera encore 4 classes.

L'inscription se déroule en 2 temps :

- **1er temps** : prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin d'obtenir un certificat d'inscription.

Cette année, en raison des élections européennes fin mai, Mr le maire souhaiterait que les familles prennent rendez- vous avant cette échéance (pour plus de disponibilités)

N'attendez donc pas pour prendre votre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie (Téléphone Mairie : 03-27-61-04-11).

Pour l'inscription en mairie vous devez vous munir :

- Du livret de famille ou des photocopies des pages « parents » et « enfants »,
 - D'un certificat médical qui précise que l'enfant est apte à la fréquentation scolaire, les vaccins étant vérifiés lors de la consultation (certificat médical obligatoire de la TPS au CM2)
 - Du certificat de radiation obligatoire de la BASE ELEVES si l'enfant vient d'une autre école.
-
- **2ème temps** : prendre un rendez -vous à l'école

Les prises de rendez-vous et LES ADMISSIONS pour la rentrée 2019/2020 se feront le jour de décharge : **le mardi** de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h15

Téléphone Ecole :03 27 61 01 88 Ne pas laisser de message

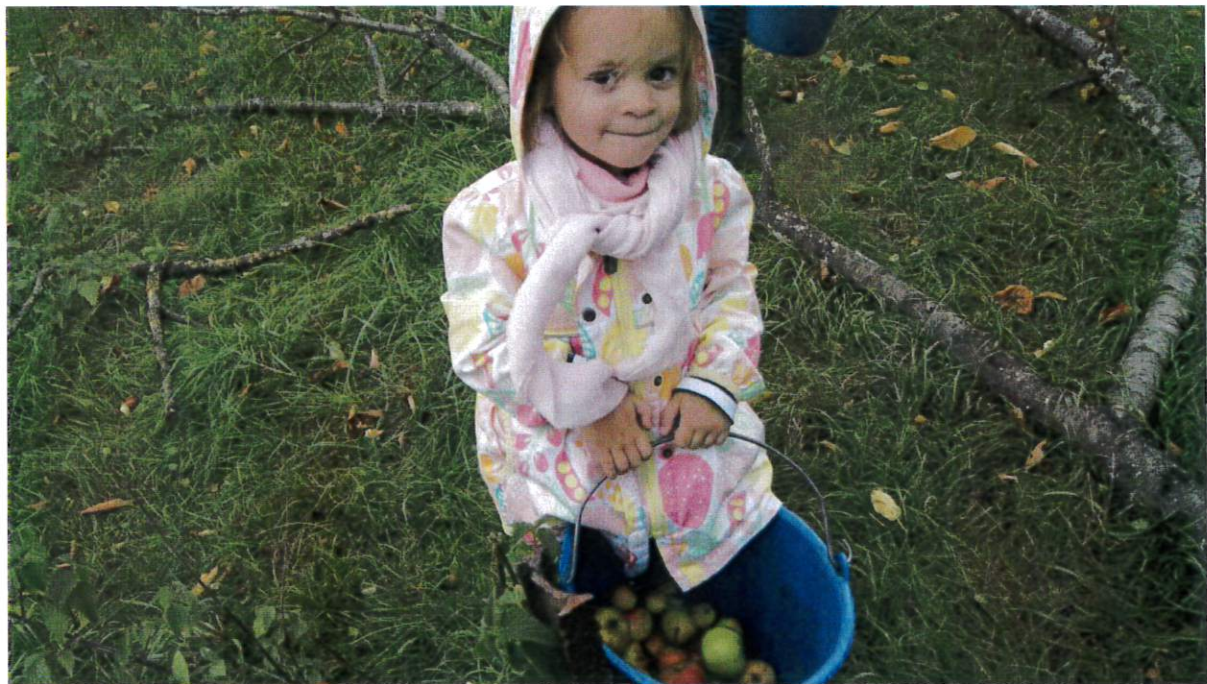
Pour le jour du rendez-vous, vous munir :

- de la fiche d'inscription remplie par Monsieur Le Maire
- des photocopies du livret de famille des pages « parents » et « enfants »
- du certificat médical
- du certificat de radiation (si arrivant d'une autre école)
- de la fiche de renseignements dûment complétée et signée des 2 parents
- de la fiche « droit à l'image » dûment complétée et signée des 2 parents
- de la fiche médicale d'urgence dûment complétée.

Opération Pédagogique avec le PNR. Ramassage de fruits pour faire du jus.

Octobre 2018





Opération pédagogique avec le PNR plantation d'arbres fruitiers de variétés locales

Deux poiriers et deux pommiers





Classe de Mme Véronique LAMBET

CM1/CM2
2018/2019

Plantation d'arbres le 7 mars 2019



Classe de Mme Delphine LIBERT

CE1/CE2
2018/2019

Plantation d'arbres le 7 mars 2019

VOLLEY - BALL

La saison sportive approche de son terme et les bilans provisoires très positifs laissent envisager de grandes satisfactions pour tous les membres du club.

Chez les jeunes, outre les débutants qui continuent leur apprentissage tous les mardis, trois équipes benjamines, une minime et des cadets-cadettes représentent l'association dans les tournois du samedi. L'équipe Minime est par ailleurs qualifiée pour la finale de coupe du Nord et sept jeunes sont encore sélectionnés avec les équipes UFOLEP NORD pour rencontrer le Pas de Calais le 30 mars (Violène, Juliette et Clémence en Benjamins - Rémi en Poussins et Elliott, Mathis et Erwann en Minimes).



Chez les adultes, la palme revient aux Féminines qui, toujours sur le podium du championnat Excellence et qualifiées pour les demi-finales de Coupe des Flandres, ont gagné au finish leur participation aux finales Nationales de CRITERIUM, dimanche face à MARCHIENNES, et iront à ORLEANS au week-end de la Pentecôte pour essayer de remporter le titre.



L'équipe A Masculine, en tête du championnat Excellence et elle aussi qualifiée pour les demi-finales de COUPE des Flandres, a par contre dû s'incliner dimanche face à HELESMES pour la qualification aux finales Nationales - dommage que les blessures aient un peu perturbé la préparation de cette rencontre.

L'équipe B, confrontée à des problèmes d'effectif, essaie de se maintenir en championnat pour éviter la descente après son élimination en COUPE du NORD.

Le secrétaire,

J.P. TREMBLET



AS DOMPIERRE



La trêve hivernale s'achève enfin et le championnat reprend ses droits ...Nos jeunes U14 entament une seconde phase de championnat en niveau supérieur D1 et se confrontent désormais aux équipes de Maubeuge ou d'Aulnoy les valenciennes ; les U16 travaillent sérieusement et envisagent eux aussi une montée pour cette fin de saison.

Nos équipes Fanion s'accrochent dans des championnats plus que serrés , nos séniors A en D3 après un bon match nul à Crespin se situent à la 9^{ème} place ; les séniors B de niveau D5 occupent la même place.

Le vivier jeune s'est bien étoffé depuis la rentrée et compte une trentaine de jeunes des catégories U6 aux U10.

Comme chaque année et à chaque période les manifestations du club s'accélèrent avec le repas dansant le 30 mars prochain et le 31^{ème} Plateau de Pâques en cours de finalisation pour lequel vous pourrez venir voir évoluer une trentaine d'équipes tout au long du ce week-end .

L'achat d'abris de touche permet un accueil plus sécurisé et de qualité aux joueurs ; la municipalité a réalisé les chapes et posé ceux-ci, nous les en remercions.

Nous nous attelons à remettre des finances à flots suite à cette privation de subvention municipale arguant une consommation d'eau excessive toujours pas élucidée dont nous ne cessons de prôner notre innocence. Nous sommes amèrement touchés de cette décision .

Les membres du comité s'attèlent à vous offrir un accueil de qualité , nous serions heureux et fiers de vous compter parmi nos supporters , n'hésitez pas à franchir les grilles du stade le temps d'un après midi foot !

Que l'arrivée du Printemps puisse nous offrir une floraison de but et de victoires !

A bientôt pour un prochain Echo !

Rendez-vous à Pâques !!!



Election du bureau des Aînés du **27 mars 2019.**



Président : Monsieur Bernard LANTHIER

Vice-président : Monsieur Jérôme MONNIER

Secrétaire : Madame Nicole NICOLAS

Trésorière : Madame Danièle BLONDEAU

Membres :

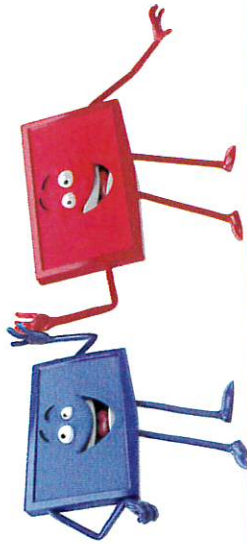
- Monsieur Jean-Claude MATON
- Monsieur Christian MERLANT
- Madame Eliane MICHAUX
- Monsieur Guy MONCHICOURT
- Madame Janine MONNIER
- Madame Anne-Marie PETIT

Membre honoraire :

- Madame Eva LECOCCQ

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 14 MAI 2019

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 14 MAI.
- 2 EN AMONT DU 14 MAI, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.





RECEVOIRLATNT.FR



ASSISTANCE.
RECEVOIRLATNT.FR



0970 818 818
OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI DE 8H À 19H
(APPEL NON SURTAXE)

OU

OU

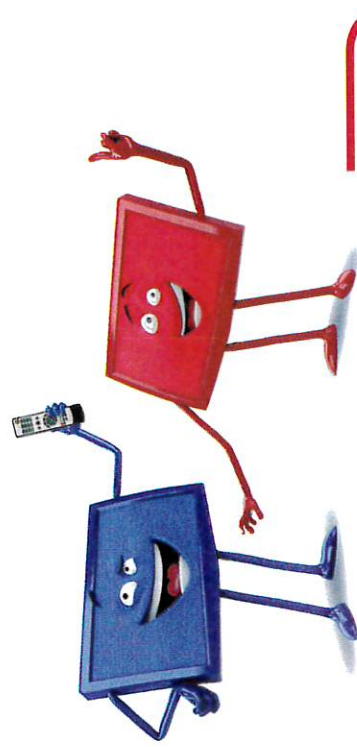
L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment, de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

 Recevoir la TNT  @RecevoirLaTNT

LE 14 MAI 2019

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

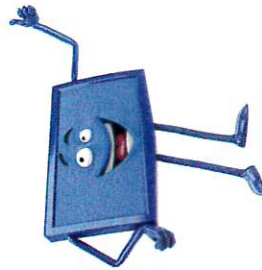
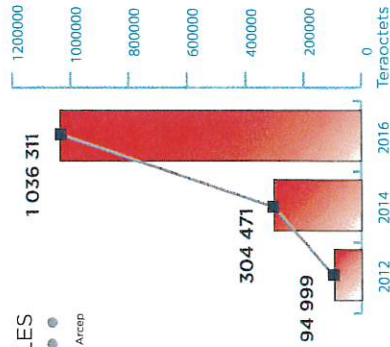
LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante.

Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

TRAFIC DE DONNÉES SUR LES RÉSEAUX MOBILES

SOURCE : ARCEP



PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

POUR + D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU

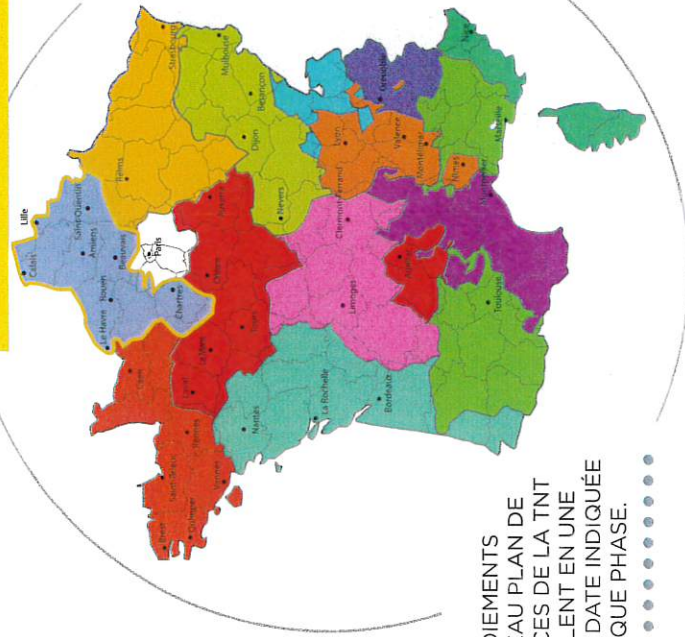


APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

QUAND AURONT LIEU LES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT SUR VOTRE TERRITOIRE ?



POUR VOUS, C'EST LE 14 MAI 2019 !

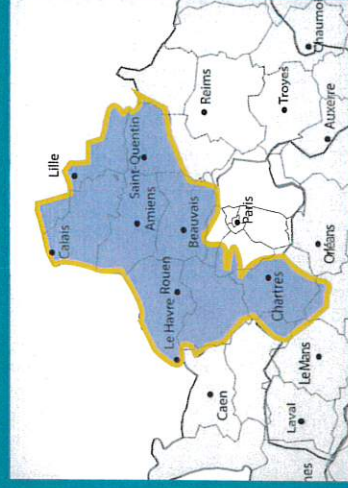


LES DÉPLOIEMENTS DU NOUVEAU PLAN DE FRÉQUENCES DE LA TNT SE DÉROULENT EN UNE NUIT, À LA DATE INDICUÉE POUR CHAQUE PHASE.

- 0 05/04/2016
- 1 03/10/2017
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 06/11/2018
- 9 04/12/2018
- 10 29/01/2019
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 13 25/06/2019

ATTENTION : LES TÉLÉSPECTATEURS CONCERNÉS PAR UNE PHASE DONNÉE SONT PRINCIPALEMENT CEUX RÉSIDANT DANS LA ZONE CORRESPONDANTE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE CI-DESSOUS. TOUTEFOIS CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT DANS DES ZONES LIMITOPHES PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS.

**POUR LA PHASE 12,
LES OPÉRATIONS
DE RÉAMÉNAGEMENT
DE FRÉQUENCES
AURONT LIEU DANS LA
NUIT DU 13 AU 14 MAI
2019.**



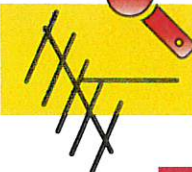
LES TRAVAUX SUR LES NOMBREUX ÉMETTEURS DE LA ZONE PEUVENT NÉANMOINS, POUR QUELQUES-UNS D'ENTRE EUX, PERDURER 2 À 3 JOURS APRÈS CETTE DATE.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

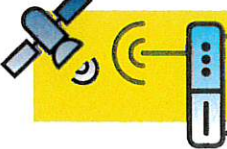
L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 14 mai 2019, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



120€ TTC
maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



250€ TTC
maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 14 mai.



500€ TTC
maximum sur présentation des factures des travaux réalisés



● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 14 mai prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : www.recevoirlatnt.fr – Rubrique « Aide à la réception ».

L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

INFORMER LE PUBLIC

Pour informer tous les foyers des changements de fréquences de la TNT le 14 mai prochain, l'ANFR lancera une campagne d'information régionale à partir de fin avril 2019 sur l'ensemble des medias locaux.

Des plateformes d'information sont également mises à disposition du public :

● Le site web recevoirlatnt.fr



RECEVOIRLATNT.FR

- ✓ KITS DE COMMUNICATION
- ✓ CALENDRIER DES RÉAMÉNAGEMENTS
- ✓ DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES
- ✓ RÉPERTOIRE DES « PROFESSIONNELS PARTENAIRES »
- ✓ TUTORIEL VIDÉO DE RECHERCHE DES CHAINES
- ✓ FORUM, FAQ...

● Le centre d'appel de l'ANFR

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière. 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

● Une assistance en ligne

Cette plateforme guide les téléspectateurs dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle es informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans leur zone. assistance.recevoirlatnt.fr

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.

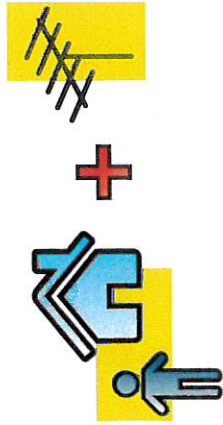


Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

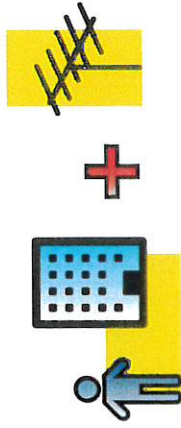
Il peut s'agir d'une réception par antenne individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne réseau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



**EN FRANCE,
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX
EST CONCERNÉ.**

OU

LES CHANGEMENTS DE
FRÉQUENCES CONCERNENT
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE
HERTZIENNE TERRESTRE).



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlant.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

QUE FAUT-IL FAIRE ?

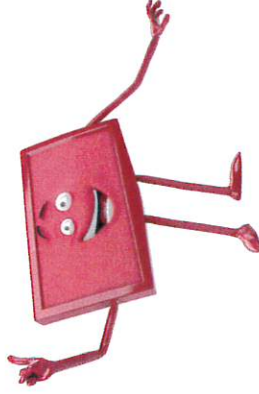
AVANT LE 14 MAI 2019

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne réseau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 14 mai, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 14 mai dans votre zone. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 14 mai 2019.



CES TRAVAUX SUR LES
LOGEMENTS COLLECTIFS
DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS
MAINTENANT, LES PLANNINGS
DES PROFESSIONNELS ÉTANT
TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES
RÉAMÉNAGEMENTS.



LE 14 MAI 2019

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne réseau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 13 au 14 mai sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne réseau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne réseau.



Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlant.fr.



La direction territoriale de prévention et d'action sociale de l'Avesnois.

Dans le cadre de l'Action de Médiation Insertion Culture Sambre Avesnois organise à Dompierre sur Helpe dans la salle « Pierre Sirot »

Une exposition d'objets d'arts du groupe

« Ensemble on est plus fort »

➤ **Les Mardi 7 mai : de 10h à 12h et de 14h à 17h**

Mercredi 8 mai : de 10h à 15h

Jeudi 9 mai : de 10h à 12h et de 14h à 17h

L'inauguration aura lieu le 06 mai 2019 de 17h à 18h30 suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

L'exposition est très variée et certains dompierois ont participé à ces travaux.

Venez nombreux pour les encourager.

Merci de votre présence

Les Chouettes en Avesnois

Les chouettes et les hiboux sont des rapaces nocturnes qui sont souvent confondus. Malgré les ressemblances frappantes, il ne s'agit en aucun cas des mêmes espèces, les chouettes ne sont pas les femelles des hiboux. La différence entre ces deux groupes d'oiseaux repose uniquement sur la présence visuelle "d'aigrettes" : des petites plumes en formes de cornes que seuls les hiboux possèdent.



La Chouette chevêche :

Souvent perchée sur un piquet ou au coin d'un toit, même en plein jour, cette petite chouette (à peine 20 cm de hauteur) est l'une des plus faciles à observer.

Son cri très caractéristique retentit chaque soir au crépuscule : les Chouettes chevêches, si elles sont assez nombreuses, s'appellent et se répondent longuement. La Chouette chevêche a de grands yeux jaunes, on l'appelle souvent la chouette aux yeux d'or. Elle niche dans les cavités des arbres ou des vieux bâtiments mais aussi dans les tas de pierres. Elle fait une seule ponte par an (4 ou 5 œufs) en avril-mai. La Chouette chevêche se nourrit d'insectes et de petits rongeurs.

Son habitat

- l'arbre têtard (charme, saule, frêne etc), les arbres fruitiers haute tige (tronc de + de 2 m) et les arbres morts forment en vieillissant des cavités, privilégiées pour les chouettes Chevêches.



La Chouette effraie :

Sa taille est plus grande (40 cm de hauteur) mais c'est son masque en forme de cœur qui lui vaut le surnom de "Dame Blanche". C'est encore aujourd'hui dans notre pays une espèce commune qui vit aux abords des fermes où elle occupe souvent les greniers et les granges. Elle se nourrit essentiellement de petits mammifères. Elle peut faire plusieurs couvées dans l'année, pondre jusqu'à 10 œufs. Elle se signale la nuit par une large gamme de cris bizarres, de chuintements inquiétants et de souffles troublants qu'on attribuerait facilement à un animal inconnu. De là, sans doute, l'origine du qualificatif d'effraie qui lui a été donné.

Son habitat

- Les clochers d'églises, s'ils sont ouverts et les granges, quand elles ne sont pas obstruées, permettent aux Chouettes effraies de s'y reproduire et y élever leurs petits, car ce sont des lieux tranquilles et proches des territoires de chasse.



La Chouette hulotte :

Elle se livre dès la tombée du jour, à un festival inégalé de hullements sonores et variés qui signalent sans doute le mieux la présence d'un rapace nocturne ! L'une des qualités de la Chouette hulotte est sa capacité d'adaptation. Car, si elle préfère les endroits un peu boisés, elle est aussi capable de vivre dans des grandes villes, les campagnes et les forêts. Sa taille est similaire à celle de la Chouette effraie, même si elle peut paraître plus massive.

Elle se nourrit de rongeurs et de petits oiseaux. Tôt dans l'année, elle trouve, un trou dans un arbre creux pour y déposer 2 à 4 œufs. Elle peut élever tous ses poussins si les proies sont assez nombreuses. Les jeunes quittent le nid avant de savoir voler et peuvent être découverts par les promeneurs. Ceux-ci doivent les replacer sur les branches élevées pour les mettre à l'abri d'autres animaux (chiens, chats, renards, etc.) plutôt que de les recueillir.

Chouette voilà la nuit !

Pour en savoir plus le Parc naturel régional de l'Avesnois vous propose une sortie à la découverte des rapaces nocturnes le samedi 30 mars 2019 - Rendez-vous à la salle des fêtes d'Ohain à 19h15.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr

Illustrations ©PNRA/Chouette Hulotte se reposant sur un muret de l'Avesnois- Carine AZAMBRE

N'oubliez pas de prévoir une tenue adaptée en fonction des conditions météo. Pour l'ensemble de ces sorties nature, les places sont limitées. * Les inscriptions sont souhaitables au 03 27 77 51 60 ou par mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr Les animations peuvent être annulées en cas de mauvais temps. N'hésitez pas à vous renseigner.

PLUS D'INFOS SUR :
www.parc-naturel-avesnois.fr

ou sur
www.tourisme-avesnois.com

Avec le soutien financier de :

Région
Hauts-de-France **Nord**
Département


Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat Français.

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois



Les RDV du Parc de l'Avesnois

SORTIE NATURE, ATELIER, EXPOSITION ...
DE MARS À MAI 2019

MARS

Samedi 16 mars - Bousies à 14h30

Taille d'entretien d'un verger communal. Conduite d'arbres en gobelet et axe central (Place de la Mairie de Bousies). Gratuit.

*Inscription avant le 13 mars

Samedi 23 mars - Maubeuge - 14h30

Taille d'entretien de fruitiers « haute-tige » en gobelet (Ferme du zoo – Chemin rural de la croix). Prévoir des bottes car terrain boueux. Gratuit.

*Inscription avant le 20 mars

Vendredi 29 mars - Grand-Fayt - 14h30

Taille d'hiver d'un poirier palissé remarquable (Chez Madame BOULEAU – 37 rue de Taisnières). Gratuit.

*Inscription avant le 27 mars



Samedi 30 mars - Ohain - Salle des fêtes - 19h15

Chouette voilà la nuit !

Découvrez le monde des chouettes et hiboux. Partez, à la tombée de la nuit, pour une sortie grandeur nature ! Gratuit.

Samedi 30 mars - Anor RDV Maison forestière (route de Fourmies) - 9h

Une randonnée pour la biodiversité !

Au fil de cette balade familiale de 5 km vous découvrirez la nature qui vous entoure et poserez des hôtels à insectes dans les « balises jaunes GRTgaz ». Une belle façon d'offrir le gîte et le couvert à nos amis les insectes, qui ne l'oublions pas, jouent un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité ! Gratuit.



AVRIL

Dans le cadre du Festival de l'oiseau et de la nature

Du 14 avril au 26 mai Maison du Parc - Maroilles
«Drôles d'oiseaux» : exposition photographique.
Gratuit.



Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
Les dimanches 14 et 21 avril 15h-18h
Fermé le lundi de pâques et le dimanche 28 avril
Les autres dimanches 11h-14h
Découvrez les autres photographies du concours international du Festival de l'oiseau et de la nature 2018 dans les 4 Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France. Plus d'info www.enrx.fr

Dimanche 14 avril à Liessies à 9h, sortie nature, écoute et bien-être en forêt

Prestations incluses : Sophrologie, Tai Chi/Qi Gong.
A prévoir : Chaussures de marche. Tarif : 30€ - Durée 3h - Distance 3km.

Réserver et retrouver le programme complet du festival sur : www.festival-oiseau-nature.com

Mercredi 17 avril à Leval à 14h sortie nature, bien-être et botanique du bord de Sambre en bateau

Prestations incluses : Sophrologie, Tai Chi/Qi Gong et balade en bateau

A prévoir : Bonnes chaussures
Tarif : 35€ - Durée 3 à 4h - Distance 1,5 km.

Réserver et retrouver le programme complet du festival sur : www.festival-oiseau-nature.com

Mercredi 17 avril RDV à Willies à 14h30 devant la Mairie.

Le petit monde des mares bocagères.

C'est le printemps, la nature se réveille, venez découvrir la vie des grenouilles, crapauds et tritons durant la saison des amours ! Gratuit.



Mardi 23 avril à Aulnoye-Aymeries à 18h, au théâtre de chambre - la Florentine. (U232)

Votre mission est...de venir découvrir une expérience inédite. Pour cela rien de plus simple...

Notez ce rendez-vous à votre agenda, afin de participer à une conférence quizz interactive, où vous apprendrez plein de choses, et où l'on vous proposera de repartir avec un jeu qui va changer le monde :



JE(U) COMMENCE AUJOURD'HUI, un jeu du Parc naturel régional de l'Avesnois. Gratuit

N'hésitez pas à partager cette invitation avec vos proches.
Et pour une bonne organisation, confirmez-nous votre présence par mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 60.

Mercredi 24 avril RDV à Marbaix à 14h30 devant la Mairie.

Le petit monde des mares bocagères.

C'est le printemps, la nature se réveille, venez découvrir la vie des grenouilles, crapauds et tritons durant la saison des amours ! Gratuit.



MAI

Vendredi 17 mai RDV à Landrecies à 16h halle couverte

Quelle nature autour de chez soi ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois, a quadrillé la commune pour recenser les plantes et animaux présents sur Landrecies. Nous avons découvert une richesse que vous ne soupçonnez pas ! Vous souhaitez la découvrir ? Rendez-vous lors du marché bio du vendredi 17 mai. Gratuit.

Samedi 25 mai RDV à Etroeungt devant la mairie à 14h

Jeu de piste à ciel ouvert !

Un lieu : le bocage de l'Avesnois,

Un thème : la découverte, à travers des énigmes, des trésors nichés au cœur de la nature ...

Voilà ce qui vous attend. Partez, en famille ou entre amis, découvrir les richesses de votre territoire. Une promenade bucolique aux allures d'escape game ! Gratuit.



L'équipe du Parc sera également présente sur les manifestations suivantes :

- la Foire aux Mouches les 6 et 7 avril à Avesnes sur Helpe
- la quatrième Marche des loups le dimanche 14 avril à Eclaibes
- le RDV des Saveurs les 27 et 28 avril à Aulnoye-Aymeries
- le dimanche 28 avril pour fêter la réouverture de la Sambre à Maubeuge
- le Salon de la randonnée le dimanche 5 mai à Landrecies
- le Salon de la St-Jean le dimanche 12 mai à Leval.

Venez nous rencontrer !

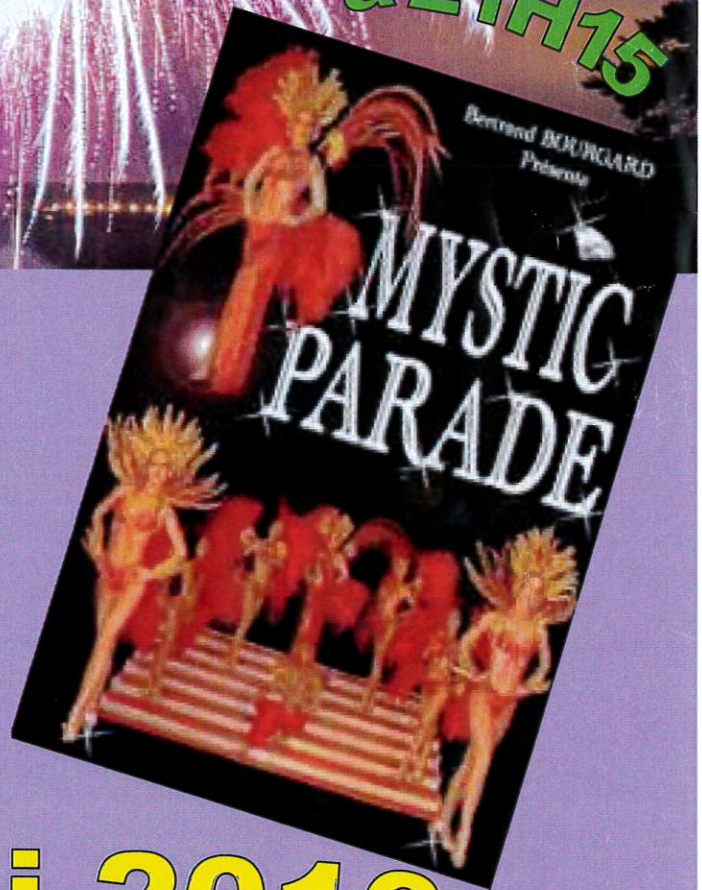
Dompierre sur Help e
le 29 mai 2019

Feu d'artifice
à 23 H

à 18H30



à 21H15



le 30 mai 2019



Dès 9H - Foire Saint Etton
13H - Concert de l'harmonie
à l'église
Fête foraine toute la journée

